Zemmour sur LCI: Le CSA saisit le procureur de la République et met en garde fermement la chaîne du groupe TF1 évoquant “une incitation à la haine”

24/10/2019 à 14h19



Dans un communiqué, le Conseil Supérieur de l’Audiovisuel est revenu sur l’émission “LCI tout info” consacrée à la réunion publique “La convention de la droite” où le discours d’Eric Zemmour a été diffusé en direct et en intégralité le samedi 28 septembre dernier.

“*Après analyse de l’ensemble de cette séquence et après avoir entendu les représentants du Groupe TF1, le CSA réuni en assemblée plénière a statué le mercredi 23 octobre*“, précise le communiqué.

“*La responsabilité de l’auteur des propos pouvant être engagée au titre de la loi d*

e 1881 sur la liberté de la presse, le CSA a décidé, en raison de la gravité de ces propos et au vu de l’arrêt de la Cour de cassation du 17 septembre dernier, de transmettre au procureur de la République de Paris les éléments en sa possession, en

particulier les saisines pouvant être utiles à l'enquête ouverte pour 'injures publiques' et 'provocation publique à la discrimination, la haine ou la violence", ajoute le CSA.
Jean-Marc Morandini